



Brève n° 18
du 29/11/2011

Représentation du personnel : la CFDT obtient des avancées

En préalable au Comité Technique (CT), la CFDT, comme l'ensemble des syndicats, a demandé à la Direction :

- de discuter de la prise en charge des frais de mission de l'ensemble des délégations présentes ce jour au CT, celui-ci se tenant dans une phase transitoire,
- d'ouvrir une négociation sur l'ensemble du fonctionnement des CT suivants à partir des textes définitifs tels qu'ils seront publiés.

Après des discussions longues et laborieuses, la Direction Générale a fini par accepter de prendre en charge la quasi-totalité des délégations syndicales pour aujourd'hui et d'ouvrir la négociation demandée.

La CFDT a analysé les réponses de la Direction. Elle a estimé que les ouvertures apportées par la Direction Générale permettent de progresser dans le sens des revendications qu'elle portait. Elle a donc choisi de continuer la discussion, les autres organisations syndicales ayant choisi de quitter la salle.

La CFDT a obtenu, seule :

- la mise en place d'un groupe de travail chargé de débattre sans *a priori* de la taille des délégations et des modalités de leur prise en charge,
- dans un deuxième temps sur la base des textes d'application à venir, une négociation portant sur l'ensemble du fonctionnement de l'instance dans toutes ses dimensions.

La Direction Générale a de fait accepté, à la demande de notre syndicat, de prendre en charge les frais de l'ensemble des délégations.

Pour le groupe de travail, la CFDT se prononcera en faveur de délégations de taille suffisante afin de garantir une instruction efficace des dossiers dans la durée ; elle revendiquera également un seuil garantissant à toutes les délégations une capacité de travail décent.